CHAMPIONNAT DE FRANCE
DES CLUBS DE DIVISION 2
DE TRIATHLON

SAISON 2012

CAHIER TECHNIQUE

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex
☎ 01.49.46.13.50 / 01.49.46.13.60
Email : contact@fftri.com / site web : www.fftri.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PRESENTATION	3
FORMULES DE COURSE	3
RESPONSABILITES	4
LOGISTIQUE DE COURSE	4
VEHICULES	6
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	7
RESSOURCES HUMAINES	7
PRESTATION DE SERVICES	8
DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE	8
INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS	8
MEDICAL ET SECURITE	9
CONTROLE ANTI-DOPAGE	9
COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE	10
REMISE DES PRIX	10
GRILLE DE PRIX	10
PUBLICITE	10
ANNEXES	12
ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION	13
ANNEXE 2 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE	14
ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX	15

INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 22 octobre 2011 en fonction de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci pour 2012, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter.

PRESENTATION

Le Championnat de France des Clubs de TRIATHLON de Division 2 se déroule obligatoirement entre le 15 avril et le 30 Septembre.
Pour la saison sportive 2012, il réunit au maximum 20 clubs masculins et 12 clubs féminins acceptés en 2ème Division. Chaque Club peut présenter 5 athlètes maximum au départ. Il attribue les titres de Champion de France des Clubs de Triathlon Masculins division 2 et Champion de France des Clubs de Triathlon Féminin de division 2.

Les courses du Championnat de France des Clubs de 2ème Division ci-après se déroulent en 4 étapes sur le format critérium

Différentes formules de course possibles :
- Individuelle
- Contre la Montre par équipe

Différentes distances possibles :
- Sprint (0,75/20/5) sur 3 étapes
- Courte Distance (1,5/40/10) sur une étape

Les départs des courses masculines et féminines sont séparés. La course masculine est indépendante de toute autre course et recense 100 coureurs maximum. La course féminine pourra être incluse à une course féminine de type « open » ou finale interrégionale
Les courses fonctionneront préférentiellement le dimanche. Les horaires de départ des courses de D2 se réaliseront au plus tard à 14 H30 afin de permettre aux équipes de rentrer au plus tôt.

Sur les 3 premières étapes, l'organisation accueillera également les épreuves interrégionales D3. La dernière étape accueillera en supplément le Championnat de France des Clubs – division 3.

La Commission Nationale des Grandes Epreuves, en concertation avec l'opérateur, définit le programme des courses en fonction des configurations particulières et valide les parcours

L'opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu par la Réglementation Générale de la F.F.TRI.. La grille de prix se présentera sous la forme d'une prime par équipe et en aucun cas en une prime individuelle.

Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat, prioritaires en terme d'horaires, et les autres courses au programme.

La course répond aux normes techniques habituelles fixées par la F.F.TRI. (cf. Chapitre Règles d'Organisation et de Course - Réglementation Générale Fédérale 2011/2012).

FORMULES DE COURSE

Les différentes épreuves se déroulent sur le principe critérium de plusieurs boucles par activités, réparties autour d'une aire centrale de transition.

Plusieurs formules de courses sont possibles :

1. une course Individuelle en ligne sur la Distance Sprint ou sur la Courte Distance
2. une course Contre La Montre Individuel ou par Equipe sur la Distance Sprint
3. une course en Relais par Equipe sur la Distance Super Sprint (les équipiers disputent chacun la course à tour de rôle en se passant le relais)

RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc.) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation
- la mise en place logistique et technique de la (des) course(s) et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- **6 mois minimum** avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve)
- **3 mois minimum** avant l'évènement un dossier technique comprenant :
  - programme et horaires
  - organigramme du comité d'organisation
  - plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement
  - plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition
  - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes
  - plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours
  - positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
  - plan de secours et d'intervention
  - timing du montage de la logistique matériel
  - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée

L'opérateur s'engage à traiter avec un prestataire « chronométrage et classements » et des animateurs agréés par la F.F.TRI. (cf. liste aux rubriques concernées.

LOGISTIQUE DE COURSE

L'opérateur est en charge de :

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques à la présente Course et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

Aire de Transition

Une aire entourée de barrières de sécurité et sonorisée. Elle doit pouvoir accueillir les concurrents masculins et féminins soit simultanément, soit consécutivement en prévoyant un délai de 1h mini entre l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve précédente et le départ de la cours suivante

Les équipes sont placées l'une à côté de l'autre suivant l'ordre croissant des dossards. Chaque équipe sera repérée par un panneau nominatif à positionner à 2,5 m de hauteur ou sur les supports de vélos

Aire de Départ Natation

L'aire de départ, moquettée et sonorisée, est spécifiquement aménagée en fonction des modalités de déroulement de départ fixées par le championnat avec le placement de chaque équipe dans des box de départ de 2x2m minimum.

L'aire de départ est accessible aux seuls concurrents et membres de l'organisation Elle est isolée du public par des barrières. Une aire d'appel pouvant accueillir jusque 100 concurrents, entourée également par des barrières, doit juxtaposer la zone de départ.

Le départ plongé est envisageable sous réserve que les conditions de sécurité et d'espace soient réunies.

Parcours Natation

Le circuit est validé par le responsable fédéral de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Elle peut porter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.
Les changements de direction seront matérialisés par deux bouées de régate séparées d'une ligne d'eau de 5 à 10 mètres de façon à créer un virage en chanfrein. Une ligne d'eau de 25 mètres sera attelée à ces bouées en amont et en aval (voir schéma en annexe 3). Le premier changement ne pourra intervenir à moins de 300 mètres du départ. Des bouées intermédiaires baliseront le parcours sur les lignes droites supérieures à 100 mètres.
Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course. Aucune embarcation ne précède les concurrents
.

Aire d'Arrivée Natation

La sortie de l'eau est délimitée par des lignes d'eau et a une largeur minimale de 6 mètres. La sortie est aisée et ne nécessite aucun aménagement technique particulier. Dans le cas contraire, l'opérateur met en place et prend en charge tout aménagement demandé par la F.F.TRI.. L'aire de sortie natation est sonorisée.
Un espace est réservé pour la récupération des bonnets de bains.

Un portique type arrivée finale est positionné sur la zone arrivée natation juste après la sortie de l'eau.

En fonction des conditions de l'activité natation, des douches sont éventuellement aménagées après la sortie de l'eau.

Un revêtement de sol spécifique est prévu dans le cas d'un sol agressif aux pieds nus.

Un couloir interdit à toutes traversées et protégé par des barrières de sécurité relie l'arrivée natation à l'aire de transition.

Parcours Cyclisme

La partie cycliste se déroule sur le format critérium avec aspiration-abri autorisé.
Le nombre de tours n'excède pas 5 tours.
La circulation automobile est interdite sur le circuit Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré. Des flèches sur panneaux verticaux à 1,2m du sol peuvent compléter le balisage du circuit

Parcours Course à Pied

Le parcours course à pied est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé et est fermé à la circulation.
Le parcours doit se dérouler sur des boucles d'au moins 2,5km chacune.
Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur Les changements de direction sont fléchés au sol 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré. Des flèches sur panneaux verticaux à 1,2m du sol peuvent compléter le balisage du circuit .La logistique directionnelle mise en place doit être sans équivoque pour les participants.

Zone d'Arrivée

La ligne d'arrivée est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires et d'accueillir le public.
L'arrivée se fait sur une ligne droite d'au moins 100 m dont au minimum les 30 derniers mètres et la zone après arrivée sont moquettés en bleu.
Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

L'aire d'après arrivée est <u>fermée</u> et autorisée seulement aux personnes accréditées

Cette aire inclut :

- une zone d'arrivée environ 100 derniers mètres de la ligne d'arrivée et d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivée
- une zone réservée au chronométrage
- une tribune presse située dans l'axe d'arrivée
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

Contiguë à cette aire on trouve :

- un espace interview

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- un espace de récupération d'environ 50m²
- un local arbitre d'environ 20m²

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle antidopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m² et d'au minimum 10 chaises
- le local prévu pour le jury d'appel

(Voir l'annexe 1, présentant une proposition de zone d'arrivée).

LOCAUX ET ZONES ANNEXES

L'opérateur est en charge de :

Aire d'arrivée

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

Salle Retrait des Dossards et d'Exposé de course

Une salle d'exposé de course sonorisé comportant 40 chaises, un ordinateur, un vidéo projecteur , un écran et une table d'accueil pour délivrer aux représentants des Clubs les pochettes des équipes avant ou après l'exposé de course obligatoire pour les Clubs.

Salle de Presse

Une salle réservée à la Presse et équipée :

- de 1 téléphone minimum
- un photocopieur 60 copies / minute avec trieuse 20 cases et agrafeuse
- un ordinateur équipé de pack office avec accès Internet

Salle d'Exposé de Course

Un espace assis aménagé est prévu pour l'exposé de course. Elle peut accueillir 50 personnes et est équipée d'un écran et d'un vidéo projecteur

Divers

- une aire protégée pour l'éventuelle installation du village de tentes
- une aire réservée au stationnement des motos (Parc Motos)
- une aire parking V.I.P. et une aire parking pour les concurrents
- des aires de ravitaillement mis en place sur la course à pied pour chaque point considéré :
  - poste de ravitaillement Liquide (L) = 1 table de 2m² minimum pour l'eau + 25 mètres plus loin 1 table de 2m² minimum pour les produits énergétiques + 25 mètres plus loin 1 table de 2m² minimum pour l'eau
  - poste d'épongeage (E) = 3 récipients de 100 L
  - un poste de ravitaillement Solide (S) = 1 table de 2m² minimum pour les produits solides sur la ligne d'arrivée

VEHICULES

L'opérateur est en charge de :

- 1 moto ou voiture ouvreuse devant le (la) premier (ère) de la course
- 1 moto balai sur le dernier tour cyclisme et course à pied
- les motos nécessaires :
  - 3 motos affectées à l'arbitrage
  - 2 motos MAX pour les photographes (changement à chaque tour)
- tous véhicules médicaux
- tous bateaux et embarcations nécessaires au parcours natation dont un non partagé et réservé à l'arbitrage

MATERIELS ET EQUIPEMENTS

L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :
- les autocollants de cadre et de casque
- le ou les dossards (port interdit en natation)

Horloges
- 1 horloge au départ natation pour l'épreuve contre la montre par équipe
- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

Portiques
- un portique sortie de l'eau ou toutes logistiques visibles des nageurs (oriflammes, drapeaux)
- un portique arrivée

Podiums
- un podium animation avec sonorisation
- un podium presse dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches (avec fond vertical de 4,00 x 2,50 mètres) pour la remise des prix

Matériels Divers
- toutes bouées, lignes d'eaux, portiques, douches nécessaires au départ, au parcours natation, et à la sortie de l'eau
- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour signalisations verticales parcours cyclisme et course à pied
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies-walkies)
- tout moyen de sonorisation du site

Pour mémoire : les bonnets de bains sont à la charge des clubs.

Cartes d'accréditation
- la fourniture de cartes d'accréditation pour :
  - la presse
  - les VIP
  - les officiels F.F.TRI.
  - les organisateurs
  - les coachs (1 par équipe)
- la fourniture de macarons moto

Equipements, Produits de Ravitaillement
- tee-shirts organisation et concurrents
- matériels pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules
- sacs concurrents, dossards
- tous produits liquides et solides de ravitaillements

RESSOURCES HUMAINES

L'opérateur est en charge de :

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation
- tout personnel de mise en place et enlèvement des banderoles, oriflammes (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire (3 personnes minimum)
- tout personnel pour montage et démontage du matériel (4 personnes minimum)
- tout personnel et matériel pour réception et expédition du matériel fédéral
- tout personnel et matériels de manutention pour réception, expédition et installation du matériel fédéral
- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout personnel de ravitaillements

- tout pilote de bateau, voiture, moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

PRESTATION DE SERVICES

L'opérateur est en charge de :

- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée

DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- la désignation de 2 arbitres nationaux de la course et prend en charge les frais s'y rapportant

L'opérateur est en charge :

- des besoins en arbitrage complémentaire et supporte tous les coûts relatifs aux compléments d'arbitres fournis par la Ligue Régionale
- la prise en charge d'un maximum de **9 nuitées** dont la répartition est fixée par la F.F.TRI. (délégués techniques, arbitres, élus fédéraux, invités, etc.)

INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

La F.F.TRI. est en charge de :

- fournir à l'opérateur les coordonnées des chronométreurs et animateurs labellisés pour l'année en cours
- transmettre à l'opérateur la liste des Clubs et les numérotations attribuées
- le classement général provisoire avant l'étape

L'opérateur est en charge de :

- classement de l'épreuve et fournit la prestation humaine et matérielle correspondante :
  - enregistrement des participants
  - relevé de temps et calcul des classements

- classement général provisoire ou définitif à l'issue de l'étape

- **le coût d'inscription : se rapporter au Cahier Financier 2012**

- l'opérateur est tenu d'engager un prestataire agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral.

La F.F.TRI. communique à chacun des opérateurs la liste des clubs concernés par ce Championnat D2.

Chacun des clubs qualifiés est autorisé à inscrire sur l'épreuve cinq concurrents maximum (masculins et féminins). Aucun autre licencié du club considéré n'est autorisé sur la course.

Chaque club qualifié est tenu de transmettre les noms des athlètes constituant l'équipe à l'opérateur, deux semaines avant la date de l'épreuve. L'opérateur est, après cette limite, libre de refuser l'inscription des clubs retardataires.

Enregistrement et Edition des Classements

Le Classement du Championnat de France des Clubs de D2 présente un classement des Equipes Hommes et un Classement des Equipes Femmes. **Même si le classement de l'équipe est dans certains cas calculé à partir du classement individuel, aucun classement individuel n'est édité et/ou publié.**

Le chronométreur doit être capable :

- d'identifier les meilleurs temps natation vélo et course à pied sur les courses élites hommes et femmes **pour une mise à l'honneur éventuelle « Trophée partenaires »**
- d'établir un classement général provisoire après l'étape
- de modifier le classement établi sur constatation(s) d'erreurs jusqu'à l'issue de la proclamation des résultats
- reproduire au minimum 5 exemplaires de classements à remettre au délégué fédéral, à l'arbitre principal, à l'opérateur, aux animateurs

L'opérateur doit être capable de fournir le classement de l'étape et le classement général provisoire à chaque représentant du Club

Modalités de classement

CF Réglementation Générale Fédérale – Chapitre : Réglementation Sportive 2011/2012
Les classements établis doivent être transmis au plus tôt à la F.F.TRI. et au plus tard le lundi 16 Heures qui suit l'épreuve.

MEDICAL ET SECURITE

L'opérateur a l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

L'opérateur est en charge :

- de l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur

Moyens matériels & humains

CF Réglementation Générale Sportive

CONTROLE ANTI-DOPAGE

L'opérateur est en charge de :

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage
- la fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur

COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE

La F.F.TRI. est en charge de :

- la définition de toutes les opérations de communication avec la presse écrite et télévisuelle
- la validation des affiches, programmes, plaquettes, visuels T-shirts, et de manière générale de tout support de communication avant fabrication par l'opérateur (vérification du respect de la charte graphique fédérale et de celle des partenaires fédéraux
- la transmission de communiqués de presse spécifiques et des brochures de l'épreuve aux journalistes recensés dans le fichier presse F.F.TRI.
- la rédaction des annonces promotionnelles en cas de signature d'un contrat de promotion avec une radio
- la définition du protocole de remise des prix (annexe 3)
- la fourniture de la liste annuelle des animateurs labellisés et des fiches d'évaluation des animateurs labellisés

L'opérateur est en charge de:

- prix par équipe (remise au capitaine d'équipe) = coupe ou trophée et bouquet de fleurs pour la remise des prix officielle sur le podium arrivée = 3 premières équipes masculines et 3 premières équipes féminines
- la fourniture des informations à insérer sur le Site Fédéral www.fftri.com
- la prestation des animateurs pendant la course et la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants
- l'opérateur est tenu d'engager au minimum 2 animateurs dont 1agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves. Cet animateur occupe la fonction d'Animateur Principal
- des plaquettes, affiches et tout support relatif à la communication et l'information autour de la course. Tout support de communication (fiches d'inscriptions concurrents, affiches, accréditations…) devra comporter au minimum le logo fédéral et le titre « Championnat de France 2009 des Clubs de Triathlon division 2 ».
- un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI..
- à la demande de la F.F.TRI., l'organisation d'un déjeuner et dîner de presse
- les relations Presse au niveau local
- la restauration des journalistes le jour de l'événement et lors des soirées événementielles (Pasta Party, repas de gala)
- l'instruction des fiches de satisfaction de l'animateur et du chronométreur labellisés

REMISE DES PRIX

La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des trois premières équipes, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).

GRILLE DE PRIX

La F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix.

PUBLICITE

L'épreuve devra être identifiée par le label :

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE TRIATHLON
DE DIVISION 2

La F.F.TRI. et ses partenaires, sont identifiés comme ci-après définis :

- affichage du logo (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur l'ensemble des documents promotionnels (affiche officielle et formulaires d'inscription, dossiers et communiqués de presse, publicités officielle, achat ou échange d'espace -PQR, PQN, magazine - etc.), résultats et tout matériel imprimé officiel.
- pour la dernière étape, pavoisement de la ligne d'arrivée et de départ natation par 8 oriflammes de 2,5 m de hauteur

L'opérateur est tenu de soumettre tout projet, au secteur communication de la F.F.TRI., avant publication

- Réservation terrain
  - 20 % de la surface publicitaire globale sur le portique ou l'arche d'arrivée
  - un minimum de 100 m de banderoles sur le Parcours dont 30 m sur le couloir d'arrivée et 50 m dans l'aire de transition du Grand Prix
  - 20 % de la superficie publicitaire sur le panneau décoratif derrière le podium et de la décoration de la tribune de presse et de l'espace VIP

L'opérateur comme prévu au présent cahier technique (Ressources Humaines) met à la disposition de la F.F.TRI. les personnels nécessaires à la pose des banderoles ci-dessus évoquées.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION

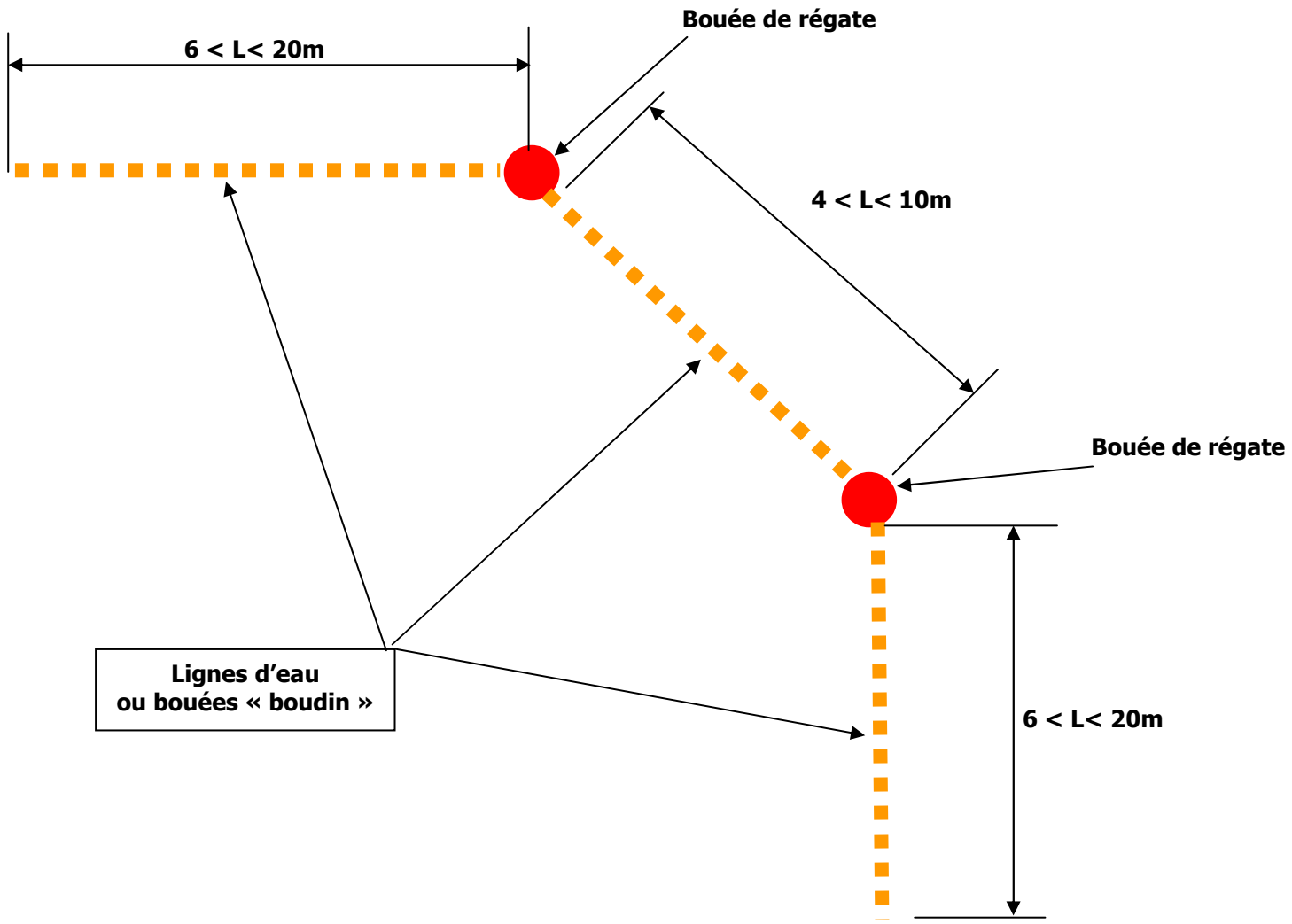

ANNEXE 2 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE

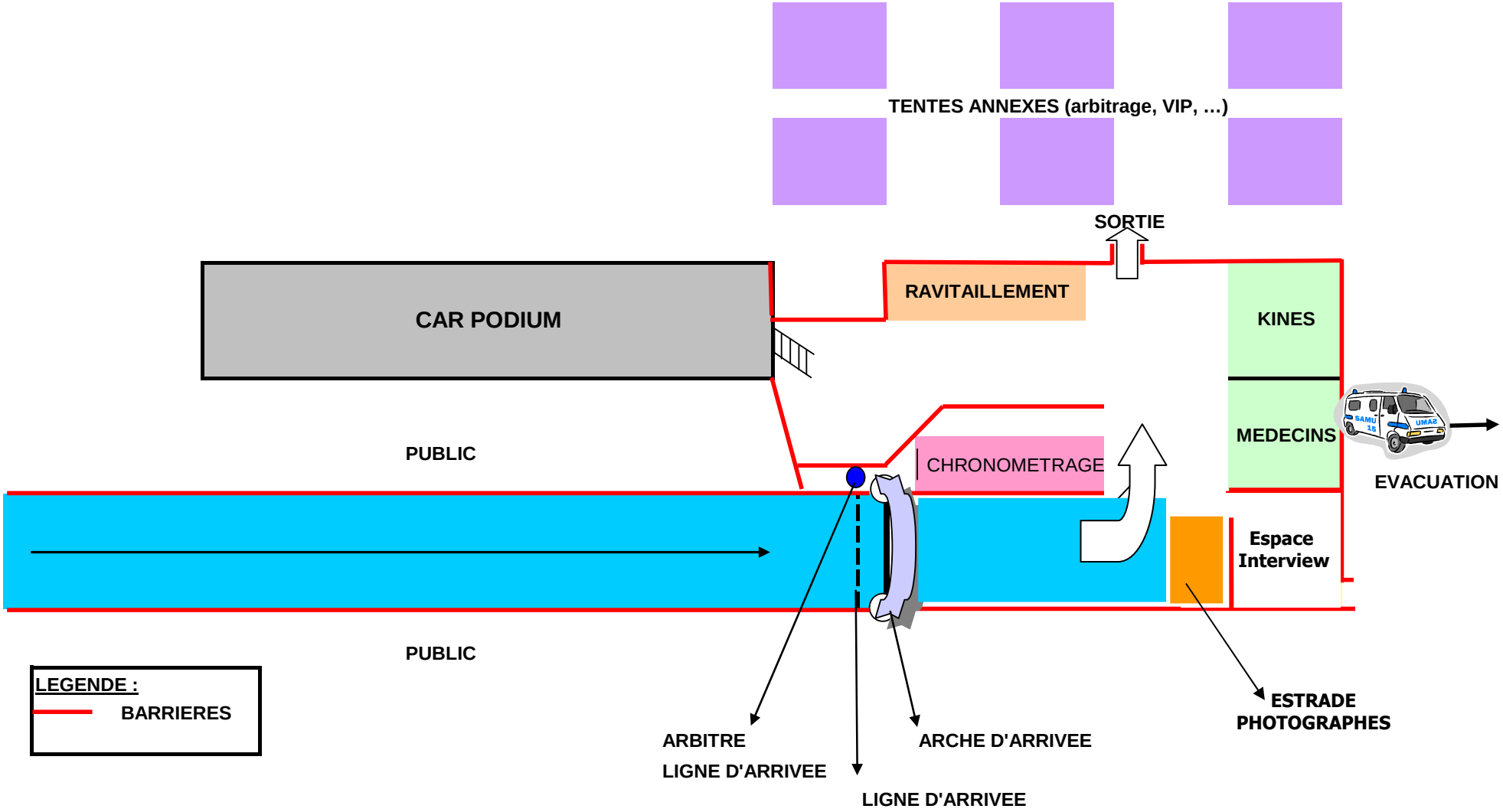

ANNEXE 3 :
PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

(issu de la réglementation ITU)

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.
Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

I. Format.

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
   - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
   - les partenaires Officiels de l'événement
2. Le fond de podium est au dimension (minimum) suivante
   - 4 mètres de hauteur
   - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
   - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
   - les partenaires Officiels de l'événement
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
   - le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre
   - le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres
   - le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres
   - la face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite)
   - chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
   - le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservé aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

II. La Procédure

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier (ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

III. Remises des prix par les Officiels

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Direction des Grandes Epreuves en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.